39è ANNEE



correspondant au 12 janvier 2000

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية البيغاطية الشغبية

المراب الاربيانية

اِنفاقات دولیه، قوانین ، ومراسیم فرارات و آراه ، مقررات ، مناشیر ، إعلانات و بالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	7, 9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRETS

	Ramadnan 1420 correspondant au 4 janvier 2000 portant denomination de l'aeroport de
Décret présidentiel n° 2000-02 du 27 Tiaret	Ramadhan 1420 correspondant au 4 janvier 2000 portant dénomination de l'aéroport de
Décret présidentiel n° 2000-03 du 4 Ch	aoual 1420 correspondant au 10 janvier 2000 portant grâce amnistiante
	DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 15 Ramadhan 1 affaires internationales et la coop	420 correspondant au 23 décembre 1999 mettant fin aux fonctions du conseiller pour les sération à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 25 Ramadhan Présidence de la République	1420 correspondant au 2 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la
	ARRETES, DECISIONS ET AVIS
	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Arrêté du 25 Ramadhan 1420 correspo République (Secrétariat Général	ndant au 2 janvier 2000 portant délégation de signature à un directeur à la Présidence de la du Gouvernement)
MINISTI	ERE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Arrêté du 10 Ramadhan 1420 correspo	ndant au 18 décembre 1999 fixant le montant de la majoration pour conjoint à charge
MIN	NISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
Arrêté du 28 Rabie Ethani 1420 co établissements privés de formati	orrespondant au 10 août 1999 fixant les normes des locaux et des équipements des on paramédicale

DECRETS

Décret présidentiel n° 2000-01 du 27 Ramadhan 1420 correspondant au 4. janvier 2000 portant dénomination de l'aéroport de Batna.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 98-06 du 3 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 27 juin 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile;

Vu le décret n° 81-98 du 16 mai 1981, modifié et complété, portant affectation des aérodromes de l'Etat;

Vu le décret présidentiel n° 97-104 du 28 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 5 avril 1997 relatif à la dénomination et à la débaptisation des lieux et édifices publics;

Décrète:

Article 1er. — L'aéroport de Batna portera désormais le nom d'aéroport de Batna – Mostéfa Benboulaïd.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1420 correspondant au 4 janvier 2000.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 2000-02 du 27 Ramadhan 1420 correspondant au 4 janvier 2000 portant dénomination de l'aéroport de Tiaret.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 98-06 du 3 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 27 juin 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile ;

Vu le décret n° 81-98 du 16 mai 1981, modifié et complété, portant affectation des aérodromes de l'Etat;

Vu le décret présidentiel n° 97-104 du 28 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 5 avril 1997 relatif à la dénomination et à la débaptisation des lieux et édifices publics;

Décrète :

Article 1er. — L'aéroport de Tiaret portera désormais le nom d'aéroport de Tiaret – Abdelhafidh Boussouf – Aïn Bouchekif.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1420 correspondant au 4 janvier 2000.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 2000-03 du 4 Chaoual 1420 correspondant au 10 janvier 2000 portant grâce amnistiante.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 7°) et 122-7°:

Vu la loi n° 99-08 du 29 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la concorde civile, notamment son article 41;

Décrète:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 41 de la loi n° 99-08 du 29 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la concorde civile, sont exonérées des poursuites pour les faits prévus à l'article 1er de cette même loi, les personnes ayant appartenu à des organisations qui ont volontairement et spontanément décidé de mettre fin aux actes de violence et se sont mises à l'entière disposition de l'Etat et dont les noms figurent en annexe à l'original du présent décret.

- Art. 2. Les dispositions de l'article 5 de la loi n° 99-08 du 29 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 13 juillet 1999 susvisée, ne sont pas applicables aux bénéficiaires du présent décret qui jouiront, en conséquence, de la plénitude de leurs droits civiques.
- Art. 3. Le bénéfice des dispositions du présent décret cesse si les personnes concernées ne respectent pas l'engagement pris dans les termes de l'article 41 de la loi n° 99-08 du 29 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 13 juillet 1999 susvisée, en vertu duquel elles ont été admises au bénéfice du régime de l'exonération des poursuites.
- Art. 4. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Chaoual 1420 correspondant au 10 janvier 2000.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 mettant fin aux fonctions du conseiller pour les affaires internationales et la coopération à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 78 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel du 3 Ramadhan 1419 correspondant au 21 décembre 1998 portant nomination de M. Abdelkader Taffar, conseiller pour les affaires internationales et la coopération à la Présidence de la République;

Décrète:

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de conseiller pour les affaires internationales et la coopération à la Présidence de la République, exercées par M. Abdelkader Taffar.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur à la Présidence de la République, exercées par M. Hamid Melzi.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000 portant délégation de signature à un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Vu le décret présidentiel n° 94-132 du 18 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 29 mai 1994 déterminant les organes et les structures internes de la Présidence de la République;

Vu le décret présidentiel du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination du Secrétaire Général du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel du 9 Rajab 1416 correspondant au 2 décembre 1995 portant nomination de M. Abdellah Ouafi en qualité de directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement);

Arrête:

Article 1er. – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdellah Ouafi, directeur, à l'effet de signer au nom du Secrétaire Général du Gouvernement, tous actes et arrêtés concernant la gestion et l'administration des personnels et des moyens à l'exclusion des arrêtés à caractère réglementaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000.

Ahmed NOUI.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Arrêté du 10 Ramadhan 1420 correspondant au 18 décembre 1999 fixant le montant de la majoration pour conjoint à charge.

Le ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle;

Vu la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983, modifiée et complétée, relative à la retraite, notamment son article 15;

Vu le décret présidentiel n° 98-428 du Aouel Ramadhan 1419 correspondant au 19 décembre 1998 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 96-406 du 8 Rajab 1417 correspondant au 19 novembre 1996 fixant les attributions du ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle;

Sur proposition du conseil d'administration de la caisse nationale des retraites ;

Arrête : '

Article 1er. — Le montant de la majoration pour conjoint à charge est fixé à sept cent dinars (700 DA) par mois.

Ce montant s'applique aux pensions prenant effet à compter du 1er janvier 2000.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Ramadhan 1420 correspondant au 18 décembre 1999.

Hacène LASKRI.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 28 Rabie Ethani 1420 correspondant au 10 août 1999 fixant les normes des locaux et des équipements des établissements privés de formation paramédicale.

Le ministre de la santé et de la population,

Vu le décret présidentiel n° 98-428 du Aouel Ramadhan 1419 correspondant au 19 décembre 1998 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 98-371 du 4 Chaâbane 1419 correspondant au 23 novembre 1998 fixant les conditions de création, de fonctionnement et de contrôle des établissements privés de formation paramédicale, notamment son article 9;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 98-371 du 4 Chaâbane 1419 correspondant au 23 novembre 1998 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les normes des locaux et des équipements des établissements privés de formation paramédicale.

CHAPITRE I

LES LOCAUX

1. - Conditions générales :

Art. 2. — Outre les conditions d'hygiène et de sécurité prévues par la réglementation en vigueur, les locaux pédagogiques des établissements privés de formation paramédicale doivent être aérés, ventilés et éclairés naturellement.

- Art. 3. La hauteur des locaux pédagogiques ne doit pas être inférieure à deux mètres quatre vingt centimètres (2, 80 m).
- Art. 4. Les locaux pédagogiques ne doivent pas être aménagés en sous-sol.
- Art. 5. Les établissements privés de formation paramédicale doivent disposer d'une pièce réservée aux archives répondant aux normes en vigueur, d'un point de stockage de matériel pédagogique et didactique et d'une bibliothèque d'une surface de deux (2) mètres carré par élève.
- Art. 6. Les couloirs de circulation doivent être suffisamment larges et bien éclairés.
- Art. 7. Les établissements privés de formation paramédicale doivent disposer de sanitaires à raison d'un poste pour dix (10) élèves.

2. - Conditions particulières aux locaux pédagogiques:

- Art. 8. Une salle de cours ne peut comprendre plus de 25 places pédagogiques.
- Art. 9. La surface minimale des salles de cours est fixée à deux (2) mètres carré par élève.
- Art. 10. Le nombre de places pédagogiques par salle de travaux pratiques est fixé à 15, au maximum.
- Art. 11. La surface minimale des salles de travaux pratiques est fixée à deux mètres cinquante centimètres (2,50 m) par élève.

CHAPITRE II

LES EQUIPEMENTS

- Art. 12. Chaque salle de cours doit disposer, au minimum:
- de tables ;
- de chaises :
- d'un tableau blanc;
- d'un "paper board";
- d'un rétroprojecteur ;
- d'un appareil de dispositives.
- Art. 13. Les salles de travaux pratiques doivent disposer:
- de chaises;
- d'armoires;
- de paillasses pourvues, de postes d'eau, d'électricité et de gaz, le cas échéant.

Art. 14. — Est fixée dans l'annexe originale du présent arrêté, la liste de matériel spécifique aux formations de :

- sages-femmes;
- prothésistes dentaires ;
- opticiens lunetiers;
- audiométristes/audioprothésistes;
- laborantins;
- infirmiers :
- secrétaires médicales ;
- manipulateurs de radiologie.

Art. 15. — Un délai d'une année courant à compter de la date de signature du présent arrêté est accordé aux établissements privés de formation paramédicale en activité pour se conformer aux dispositions du présent texte.

Art. 16. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Rabie Ethani 1420 correspondant au 10 août 1999.

Yahia GUIDOUM.

ANNEXE 1

LISTE DE MATERIEL POUR SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES POUR FORMATION DE SAGES-FEMMES

Matériel pour soins de nursing :

- lit articulé;
- matelas;
- 2 traversins :
- 2 oreillers;
- 6 draps;
- 6 alèzes de toile;
- 6 alèzes de caoutchouc;
- -- couvertures;
- dessus de lit;
- 6 serviettes de toilette;
- 6 gants de toilette;
- 4 bassines en plastique;
- 2 pédiluves ;
- 2 bocks à lavement;
- 2 verres;
- abaisses langue;
- 2 bassins de lit;
- chariot pour soins d'hygiène.

Matériel pour soins infirmiers de base :

- poupinel;
- produits chimiques pour la stérilisation et contrôle-tests de stérilisation ;
 - 2 mètres ruban :
 - pèse personne et toise;
 - 2 lampes de poche;
 - 1 marteau à reflexes :
 - bouillotte:
 - vessie de glace;
 - portoir avec feuille de température ;
 - 6 tensiomètres + 6 stéthoscopes;
 - thermomètres :
 - 10 pipettes;
 - 6 plateaux (grands, moyens, petits);
 - 6 haricots;
- seringues et aiguilles de tous calibres (I.M/I.D.R/S.C/I.V);
 - aiguilles à ponctions-vaccinostyles;
 - perfuseur, transfuseur;
 - 6 petits tambours;
- 2 bassins de lits.

Matériel pour pansement et contention :

- chariot muni d'une poubelle pour pansement ;
- boîtes à instruments pour pansement simple;
- tambours (moyens et grands) en inox;
- compresses;
- -- champs en tissu;
- atelles de Kramer différentes dimensions ;
- atelles grillagées ;
- bandes Velpeau de différentes dimensions.

Matériel pour les travaux pratiques d'obstétrique et de puériculture :

- maquettes d'embryologie;
- maquettes sur l'évolution de la grossesse ;
- maquettes sur les différents temps de dilatation ;
- maquettes sur les différents temps d'accouchement ;
- maquettes en position gynécologique;
- maquettes d'anatomie des appareils génitaux mâle et femelle ;
 - maquettes obstétricales avec diagramme périnéal;
 - bassins osseux (5) pour travaux pratiques et dirigés ;
- bassins osseux avec tête foetale osseuse adaptable (5);
- poupée maléable avec tête maléable (sutures, fontanelles, os du crâne);
 - boîte d'accouchement;

— boîte d'épisiotomie ;
— boîte de réanimation néonatale;
— boîte de rupture artificielle des membranes;
— stéthoscopes obstétricaux;
— tensiomètre et stéthoscope;
— appareil Doppler obstétrical (pour appréciation BCF);
— pèse-personne et toise;
— table de gynécologie;
— forceps;
— aspirateur ;
— berceau;
— poupée de puériculture.
Matériel pour travaux pratiques de diététique :
— 1 réchaud pour 4 élèves au maximum;
— 1 appareil de Soxlet ;
— 2 bassines en inox;
— 1 balance ménagère.
Un placard par groupe de 4 élèves contenant :
— 2 cuvettes ;
— 4 grandes assiettes ;
— 4 petites assiettes;
— 4 fourchettes;
— 4 pétites cuillères ;
— 4 cuillères ;
4 couteaux ;
— 4 spatules;
— 1 ouvre-boîte ;
— 1 louche ;
— 1 presse-citron ;
— 2 verres ;
— 2 tasses;
— 1 verre mesureur gradué ;
— 1 moulin à légumes ;
— 1 série de casseroles (4);
— 1 panier de 6 biberons garnis de tétines et de
capsules;
— 1 égouttoire ;
— 5 boîtes fermées (sucre, riz, sel, farine);
— torchons ;
— essuis-mains ;
— lavettes ;
— détergents.

ANNEXE 2

LISTE DE MATERIEL POUR SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES POUR FORMATION DE PROTHESISTES DENTAIRES

- 15 postes de travail avec aspiration;
- 15 places avec tiroirs;
- 15 tours suspendus;
- 15 becs Bunsen;
- 15 chevilles:
- 15 pièces à main de laboratoire;
- 15 éclairages individuels;
- 2 paralléliseurs;
- 2 tailles plâtre;
- 2 silos à plâtre;
- 2 vibreurs;
- 2 tours à polir;
- 2 presses à moufles;
- 2 appareils d'ébouillantage ;
- 2 appareils de cuisson pour résine;
- 2 marmites d'ébouillantage pour résine auto-polymérisable;
 - 2 appareils pour mise en gel;
 - 2 appareils pour durcisseur;
 - 1 four de préchauffage;
 - 2 fours de chauffage;
 - 2 sableuses;
 - 1 centrifugeuse;
 - 2 bains électrolytiques;
 - 2 paires de lunettes protectrices;
 - 2 chalumeaux pour couler;
- bouteilles pour oxygène (2), pour acétylène (2) ou pour gaz de ville;
- 2 appareils de polymérisation des résines pour bridges;
 - 2 fours à céramique;
 - 2 micro-tours;
 - 1 sableuse pour céramique;
 - aspirateur pour la salle de céramique.

Petite instrumentation:

- 15 couteaux à cire;
- 15 couteaux à plâtre;
- 15 spatules à cire ;
- 15 spatules à plâtre;
- 15 bols à plâtre;
- 15 pinces Waldach;
- 15 pinces rondes;
- 15 pinces plates;
- 15 articulateurs;
- 15 moufles.

Une école de prothèse dentaire doit comporter	les
salles de pratiques suivantes :	

- 1 salle de plâtre;
- 1 salle de polymérisation;
- 1 salle de coulée;
- 1 salle de céramique.

La salle de coulée et la salle de céramique doivent être individualisées, la salle de plâtre et la salle de polymérisation peuvent être communes.

ANNEXE 3

LISTE DE MATERIEL POUR SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES POUR LA FORMATION D'OPTICIENS LUNETIERS

1) Laboratoire principal:

- 3 gabareuses;
- 15 meuleuses automatiques;
- 15 meuleuses à main;
- 15 fronto focomètres;
- tout le petit matériel d'opticien (compas, pinces à égruger, diamants, pointes, calibres etc...);
- raineuses, perceuses, calibreuses, ophtalmoscopes, skiascopes, règles à skiascopie;
 - ophtalmomètre de Javal;
 - biomicroscopes;
 - boîtes d'essai;
 - tableaux lumineux.

Un stock important de montures de différents modèles et de verres (minéraux, organiques, double foyer et multifocaux).

2) Laboratoires annexes:

- kératomètre;
- shirmer;
- boîtes d'essai de lentilles de contact plus stock (dures, souples, perméables).

3) Laboratoire d'orthoptie:

- symoptophore;
- croix de Maddox;
- règles de prisme;
- règles type 100 Faruswooth HUE.

4) Laboratoire d'oculariste :

- boîte de prothèses;
- iris artificiels.

5) Prothèses auditives

6) Laboratoires de montage :

- verres;
- montures;
- meuleuses automatiques et tout le matériel nécessaire au montage.

7) Laboratoire de réparation de lunettes :

- raineuses;
- soudeuses;
- pièces détachées (type plaquettes, branches, vis etc...)

8) Laboratoire de fabrication artisanale de montures :

- -- rhodoid:
- matériel.

ANNEXE 4

LISTE DE MATERIEL POUR SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES POUR LA FORMATION D'AUDIOMETRISTES ET D'AUDIOPROTHESISTES

1) Matériel d'audiométrie et impédancemétrie :

- audiomètre;
- impédancemètre;
- otoscope.
- * Matériel pour la prise d'empreinte et la réparation d'embout sur mesure :
 - compresseur;
 - cocotte à pression;
 - vibreur;
 - four à micro-ondes;
 - godets;
 - seringues (spéciale empreinte);
 - micro-moteur;
 - fraises;
 - tour à polir.

* Matière première :

- · pâte pour prise d'empreinte;
- résine pour embouts;
- cire:
- huile de paraffine;
- colle pour tubage;
- tube spécial embout,

Euroton 2000 B 40

Delta 24

Delta 27

- Branches de lunettes auditives

775 V

775 PP

circuit d'amplification.

Chaque prothèse doit être munie d'un interrupteur -

potentiomètre - microphone - receveur - coque et un

- 1 SET de lunettes à contours
- 1 SET de lunettes pour intégrer CROS
- 1 SET de lunettes pour intégrer BICROS
- Branches de lunettes

B/10

B/12

- 1 SET de lunettes à contours
- 1 SET de lunettes avec CROS
- 1 SET de lunettes avec BICROS

b) Matériel d'embout :

- système de mesure
- copolsil grand modèle
- seringue K
- tube nylon pour embout
- coude secret EAR
- capsule femelle
- capsule mâle
- canule IROS
- Tube durcisseur
- membrane (conditionnement 100)
- vibrateur V 755
- plaque chauffante
- compresseur spécial 2 sorties
- micromoteur
- tour à polir
- augette
- pistolet à cire
- coupelles inox
- bols inox
- bols pour MINIPOL 100
- spatule à mélanger inox
- épingles à cire
- spatule électrique à modeler la cire
- disques à polir à caoutchouc
- disques à polir
- pierre pour meuler
- balance de précision électronique
- silicone pour réparation d'empreinte 500 G

- liquide durcisseur pour DITO 50 CM
- laque à silicone en burette
- laque silicone
- séparant alginat 5L
- poudre à polir 10 Kgs
- huile à silicone
- gel
- résine I-T-O acryli-poudre beige
- résine I-T-O acryli-liquide
- accessoires pour intra-auriculaire L et R
- accessoires pour branches de lunettes
- branche factice (CA ET CO)
- calibre d'ajustage
- calibre curseur
- produits consommables nécessaires à la fabrication des coques pour appareils intra-auriculaires M 33 et M 34
 - pourdre acrylate beige BTE de 1Kg
 - sachet de 25 gaines pour écouteur.

Matériel d'entretien technique des prothèses auditives :

- jeux de tournevis
- pince brucelles
- stéthoscope, écouteur cordon
- transformateur pour fer à souder
- fil rigide
- tresse à déssouder
- colle bostik 1400
- bombe air sec
- bombe nettoyant
- bac ultrasons
- chaîne d'étalonnage et de contrôle des courbes de réponses des audiomètres et des prothèses auditives BRUL et KJAER
 - piles 675
 - canules souples 6 tailles
- conduits souples 7 tailles réversibles pour oreille droite et gauche
 - microscope
- films vidéos (dessins animés) pour le roc et le vidéo show
 - piles E 13
 - accu 10DK

	Chaou		42	
		1 :		
12	janvie	er 2	200	0

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

Cabine à faradiser : dimension 2 x 3 x 2,5m (pour potentiel évoqué) la liste de ce matériel est répartissable à toutes les cabines insonorisées.

Dimensions des cabines : M 722 EXT 256 x 240 x 225 cm.

INT 233 x 217 x 199 cm.

722/721 EXT 360 x 256 x 225 cm

INT. CAB. 224 x 233 x 199 cm.

INT. PRE.CAB. 105 x 233 x 199.

ANNEXE 5

Liste de matériel pour salles de travaux pratiques pour formation de laborantins

- Microscopes avec objectifs x 10, x 40 et 100	15
- Centrifugeuse	01
– Bain marie réglable 37°, 56° et 100°C	01
- Etuve à 37°C	01
- Becs Bunsen	15
- Spectrophotomètre avec cuves	01
- Centrifugeuse à hématocrite	01
– Réfrigérateur + 4°C	01
- Congélateur	01
- Poupinel	01
- Chronomètres	02
- Minuterie	02
- Balance analytique	01
– Rhésusscope	01
- Agitateur type "WIRLIMIXER"	01

Verrerie et petit matériel

– Lames	
- Lamelles	
- Hématimètre de Malassez	30
- Pipettes pour numération des globules rouges	30
- Pipettes pour numération des globules blancs	30
- Verres à pied de 250 ml	30
- Pipettes graduées de 10 ml	30
- Pipettes Pasteur	30
- Pipettes automatiques de 1 ml	30
- Pipettes automatiques de 0,1 ml	30
- Pipettes automatiques de 0,05 ml	30
- Pipettes automatiques de 0,01 ml	30

	. 20
- Embouts pour pipettes de 1 - 0,1 - 0,05 et	1 - 1 - V
0,01 ml	30
- Béchers de 1000 ml	10
- Fioles (ballons) jaugées d'un litre	10
- Agitateurs (baguettes) en verre	30
- Boites de Pétri en plastique	
- Bac pour coloration (plateaux	
rectangulaires)	01
– Tubes à essai	30
– Tubes à hémolyse	30
- Tubes hépariné pour hématocrite	30
- Tubes à centrifuger à fond de 10 ml	30
- Tubes à centrifuger à fond conique de	
10 ml	30
– Ecouvillons stériles	1 boite
 Verres de montre pour pesée 	10
– Erlenmeyer	30
– Ballons de 250 ml	10
– Ballons de 100 ml	10
– Ballons de 500 ml	. 10
- Anses de platine à fil	15
 Mètres de fil de platine 	02
 Capsules en porcelaine 	15
– Portoirs pour tubes à essai	30
- Portoirs pour tubes à hémolyse	30
Milieux de culture et réactifs pour bactériologie	
- Bleu de méthylène pour bactériologie	1 litre
- Violet de gentiane pour coloration de Gram	1 litre

-	1
- Bleu de méthylène pour bactériologie	1 litre
- Violet de gentiane pour coloration de	
Gram	1 litre
- Solution de Lugol	1 litre
– Fuchsine basique phénique et ZIEHL	1 litre
- Bouillons citratés pour hémoculture	10 flacons
– Bouillons biliés	10 flacons
- Bouillons de staphylocoagulase	30 tubes
- Bouillons glucosés acide de sodium	30 tubes
- Bouillons de CLARKE et LUBS	30 tubes
 Bouillons nitratés 	30 tubes
– Bouillons nutritifs	300 tubes
- Bouillons sélénité acide de sodium	10 flacons
- Bouillons viande - foie (VF)	30 tubes
– Eau peptonée alcaline	90 tubes
- Milieux de transport entérobactérie	30 tubes
- Milieux de transport gono et	
méningocoques	30 tubes
- Milieux de transport vibrion cholériques	30 tubes
- Milieux urée indole	30 tubes

- SABOURAUD liquide citraté	40 flacons	- Réactifs pour dosage de l'hémoglobine	1 coffret
- Base gélosée tamponnée au sang frais	10 flacons	- Réactifs pour dosage du magnésium	1 coffret
- Gélose à l'Esculine	30 tubes	- Réactifs pour dosage des phosphatases	
– Gélose CASTANEDA	10 flacons	acides	1 coffret
- Gélose Hektoene (gélose + additif)	10 flacons	- Réactifs pour dosage des phosphatases	
- Gélose nutritive	30 flacons	alcalines	1 coffret
– Gélose	60 tubes	Réactifs pour dosage des transaminases TGO	1 coffret
- Gélose pour isolement Salmonella Shigella	10 flacons	Réactifs pour dosage des transaminases	i confet
 Gélose nutritive alcaline biliée 	5 flacons	TGP	1 coffret
- Gélose foie - viande	30 tubes	→ Réactifs pour dosage de l'urée	1 coffret
- Milieu de Chapman	30 tubes		
- Milieu de Chapman	10 flacons	Réactifs pour hématologie et immunologie	
– Milieu de M.E.V.A.G	30 tubes	- Sérums tests pour détermination des	
- Milieu de KLIGLER HAJNA (KIA)	60 tubes	groupes sanguins système ABO	1 coffret
- Milieu de mannitol mobilité	60 tubes	- Hématies tests pour détermination des	1 0011101
- Milieu de Simons	60 tubes	groupes sanguins	1 coffret
– Milieu de Loeffler	60 tubes	– Réactifs pour T.P.H.A	1 coffret
- Milieu Lowenstein Jensen	60 tubes	- Réactifs pour test de coombs direct	1 coffret
– Eau distillée stérile	100 tubes	– Réactifs pour test de coombs indirect	1 coffret
– eau distillée stérile	10 flacons	– Réactifs pour dosage des A.S.L.O	1 coffret
– Eau physiologique stérile	10 flacons	- Réactifs pour détermination du temps de	
- Huile de vaseline stérile	5 tubes	Quick	1 coffret
- Réactif de Konacs	5 ampoules	- Réactifs pour la recherche de la C.R.P	1 coffret
- Réactif I + II pour recherche des N° 3		– Réactifs pour la numération des globules	,
réductases	10 tubes	rouges	1 coffret
- Réactif pour recherche de la TDA	10 tubes	- Réactifs pour la numération des globules	1 60
- Sang de cheval citraté	5 ampoules	blancs	1 coffret
- sang de mouton	5 ampoules	- Réactifs pour la numération des plaquettes	1 coffret
Disques oxydases	4 étuis	- Réactifs pour coloration au M.G.G	1 coffret
- Disques ONPG	4 étuis	Produits chimiques	
		Acide sulfurique concentré	2 litres
Réactifs pour biochimie		- Acide chlorhydrique concentré	2 litres
- Réactifs pour dosage de l'acide urique	1 coffret	 Acide acétique concentré 	1 litre
 Réactifs pour dosage de l'albumine 	1 coffret	– Soude en pastilles	1 Kg
 Réactifs pour dosage de l'amylase 	1 coffret	– Nacl	1 Kg
 Réactifs pour dosage de la bilirubine 		– Alcool	1 litre
directe		. ,	
 Réactifs pour dosage de la bilirubine indirecte 	1 coffret 1 coffret	ANNEXE 6	
- Réactifs pour dosage du calcium	1 coffret	LISTE DE MATERIEL POUR SALL	FC
- Réactifs pour dosage des chlorures	1 coffret	DE TRAVAUX PRATIQUES POUR	
- Réactifs pour dosage du cholestérol	1 coffret	FORMATION EN SOINS INFIRMIE	
- Réactifs pour dosage du cholestérol HDL	1 coffret		
- Réactifs pour dosage du cholestérol LDL	1 coffret	Matériel pour soins de nursing :	
m / 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 COILLET	lit articulé :	

1 coffret

1 coffret

- Réactifs pour dosage de la créatinine

- Réactifs pour dosage du fer .

- Réactifs pour dosage du glucose

- lit articulé;

- 2 traversins;

- matelas;

12 janvier 2000 - 2 oreillers : — 6 draps ; - 6 alèzes de toile; — 6 alèzes de caoutchouc ; - couvertures; — dessus de lit; — 6 serviettes de toilettes ; - 6 gants de toilettes; - 4 bassines en plastique; - 2 pédiluves ; — 2 bocks à lavement ; -- 2 verres : — abaisses langue ; — chariot pour soins d'hygiène. Matériel pour soins infirmiers de base : - poupinel; — produits chimiques pour la stérilisation et contrôle-tests de stérilisation; — 2 mètres ruban; - pèse-personne et toise; — 2 lampes de poche ; - 1 marteau à reflexes; — bouillote ; — vessie de glace; — portoir avec feuille de température ; — 6 tensiomètres + 6 stéthoscopes ; - thermomètres; - 10 pipettes; - 6 plateaux (grands, moyens et petits); — 6 haricots ; - seringues et aiguilles de tous calibres (I.M/I.D.R/S.C/IV); - aiguilles à ponctions-vaccinostyles; — perfuseur, transfuseur; — 6 petits tambours; - 2 bassins de lits. Matériel pour pansement et contention : - chariot muni d'une poubelle pour pansement ; — boîtes à instruments pour pansement simple; — tambours (moyens et grands) en inox; -- compresses; — champs en tissu; — atelles de Kramer différentes dimensions ; - atelles grillagées; — bandes Velpeau de différentes dimensions.

Matériel utilisé dans les spécialités médicales et chirurgicales :

1/ Sondes, canules, tubes et drains pour aparreil respiratoire :

* Sondes endotrachéales sans ballonnet :

- --- sonde en caoutchouc :
- sonde à usage unique en plastique;
- sonde armée[®];
- tubes de cole.

* Sondes endotrachéales à ballonnets :

- sonde en latex;
- sonde en caoutchouc;
- sonde à usage unique en plastique ;
- sonde en caoutchouc ou de silicone;

* Sondes endotrachéales armées à ballonnets :

- sonde armée en latex ;
- sonde à usage unique en plastique.

* Sondes endotrachéales à usage unique en plastique à ballonnets à basse pression :

* Canules, tubes, sondes et drains pour la chirurgie thoracique :

- canules à usage unique avec et sans ballonnets ;
- canules en caoutchouc à ballonnets ;
- canules en caoutchouc ou de silicone à ballonnets ;
- tubes oro-pharyngiens (canules de Guedel);
- tubes naso-pharyngiens (canules de Wendel);
- tubes d'aspiration de LEZUMS;
- sondes endobronchiques (sondes de Carennes et White);
 - Sondes nasales pneumatiques;
 - sondes d'apiration pour prématurés et enfants;
 - sondes pour aspiration bronchique;
 - sondes en vinyl rouge;
 - sondes en caoutchouc rouge ;
 - --- sondes en caoutchouc ou de silicone "Petersil";
 - drains tubulaires;
 - drains ondulés;
 - drains multitulaires en caoutchouc ou de silicone.

2/ Sonde pour appareil urinaire:

* Sondes vésicales :

- sondes de Nelaton;
- sondes de Harris;
- sondes de Millin;

--- sondes pour Ileus ;

— sondes de Couvelaire ;	— tubes de Faucher;
— sondes de Gouverneur ;	— drains pour voies biliaires de Champeau de Kehr et
sondes de Maissoneuve ;	"T";
— sondes de Mercier ;	drains pour l'intestin "drain de Paul";
sondes de Bazy ;	— canules rectales ;
— sondes Olivaire Droite ;	— drains perforés ;
— sondes de Denis ;	— drains non perforés ;
— sondes de Tiemann ;	drains de Redon;
— sondes de Pasteau ;	— drains ondulés ;
— sondes de Marion ;	— drains cigarettes ;
— Sondes de Philipps.	— drains de Penrose;
	— drains de Barraya ;
* Sondes vésicales à ballonnets :	drains de Garrel ;
- sondes de Foley, courte, moyenne et longue durée ;	— drains de Goldmann;
— sondes de Foley béquillée ;	— sondes à irrigation ;
— sondes de Couvelaire ;	— sondes à embolectomie ;
sondes de Tiemann ;	— sondes à trombectomie;
sondes pour hémostate prostatique;	— sondes d'Albertini ;
— sondes à trois voies.	— sondes nasales ;
	— canules en "U" pour laryngesctomie;
* Sondes vésicales à demeure :	— canules rectales à ballonets.
— sondes de Pezzer ;	* Motónial noun trovous motions de district
sondes Malecot ;	* Matériel pour travaux pratiques de diétetique :
— sondes de Le Fur ;	— 1 réchaud pour 4 élèves au maximum;
sondes de Chalochet ;	— 1 appareil de Soxlet;
— drains pour l'urologie.	— 2 bassines en inox;
* Sondes urétrales :	— 1 balance ménagère.
	un placard par groupe de 4 élèves contenant :
— sondes urétrales ;	2 cuvettes ;
sondes urétrales à ballonnets ;	4 grandes assiettes ;
— sondes pour urétérostomie ;	— 4 petites assiettes;
— sondes pour nephrostomie.	— 4 fourchettes ;
3/ Sondes, drains, canules, tubes, prothèse et bougie :	— 4 petites cuillères ;
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	— 4 cuillères ;
* Appareil digestif :	— 4 couteaux ;
— sondes œsophagiennes (Chatelguyon, Plombières);	— 4 spatules ;
— sondes de Blackmoor — Sengstaken;	1 ouvre-boîte ;
— prothèse de Haring ;	— 1 louche;
bougies œsophagiennes ;	1 presse-citron;
— sondes de Levine ;	— 2 verres;
- sondes de Einhorn ;	— 2 tasses ;
— sondes de Eudel ;	— 1 verre mesureur gradué ;
— sondes de Roke ;	— 1 weite mesureur gradue; — 1 moulin à légumes;
·	i -
— sondes transcystiques et de radiomanométrie ;	— 1 série de casserolés (4);
— sondes pour extraction de calculs biliaires ;	 — 1 panier de 6 biberons garnis de tétines et de capsules;
— sondes gastriques ;	— 1 égouttoire ;
sondes pour Ileus ;	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

- 5 boîtes fermées (sucre, riz, sel, farine);	ANNEXE 8	
— torchons; — essuis-mains	LISTE DE MATERIEL POUR SALLES DE TRAVAUX PRATIQUES POUR LA FORMATION DES MANIPULATEURS DE RADIOLOGIE	
— lavettes ;	— 10 dosimètres ;	
— détergents.	- 5 tabliers plombés ;	
•	— 10 paires de gants plombés ;	
ANNEXE 7	— 10 lunettes de protection;	
LISTE DE MATERIEL POUR SALLES	— 10 grilles fixes ;	
DE TRAVAUX PRATIQUES POUR LA	— 10 sangles ;	
FORMATION DE SECRETAIRES MEDICALES	— 5 ballons pour compression;	
— 7 ordinateurs ;	— 20 jeux de lettres métalliques pour identification;	
— 7 imprimantes ;	— 5 marqueurs de films;	
— téléphone ;	— 2 négatoscopes avec plusieurs plages;	
— fax	10 cadres de développement;	
— télex;	— 5 coffres à cassettes radiographiques;	
	— cassettes radiographiques avec écran:	
— dictaphone ;	* 5 cassettes 36 x 43;	
— tableau électronique pour apprentissage de la dactylographie;	* 5 cassettes 35 x 55;	
	* 5 cassettes 30 x 40;	
— bureaux ;	* 5 cassettes 24 x 30;	
— photocopieur;	* 5 cassettes 18 x 24;	
— armoires;	* 5 cassettes 13 x 18;	
— fiches;	— transformateur ;	
— chaise pivotante;	— lampes à infrarouge;	
— machine à écrire ;	— lampes à ultra-violets ;	
— fiches;	radiologie portative avec accessoires;	
— dossiers.	— échographe simple.	